

# ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;  
06.43.03.93.67 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



**PRESSE**  
DISTRIBUEE PAR

**LA POSTE**

## Bulletin aux écoles

N° 107 - 13 avril 2011

# Les 16 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale doivent être annulées !

ECOLE LAIQUE 35  
35 rue d'Echange  
35000 RENNES  
Routage 206  
Rennes Centre de Tri  
Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE

P. 1 : La Une

P. 2 : Déclaration CDEN

P. 3 : Carte scolaire :  
compte rendu

P. 4 : Tract FNEC-FP FO

P. 5 : Lettre au Snuipp

P. 6 : CAPD du 15 mars

P. 7 : Fiche MOUVEMENT

P. 8 : Bulletin d'adhésion

**2011**

- ⇒ Annulation de toutes les fermetures de classes
- ⇒ Ouverture des classes nécessaires
- ⇒ Maintien de la scolarisation des enfants de 2 ans
- ⇒ Rétablissement des RASED
- ⇒ Ouverture des classes, création des postes d'enseignants spécialisés nécessaires
- ⇒ Rétablissement des moyens de la formation continue
- ⇒ Création des postes de titulaires remplaçants nécessaires
- ⇒ Abrogation de la masterisation

**Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN d'Ille et Vilaine du 7 avril 2011**

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la Vice - présidente du Conseil Général,

La carte scolaire pour la rentrée 2011 se prépare dans un contexte où la dictature des marchés impose, par le biais, entre autres, du FMI et de l'Union Européenne, aux Etats d'opérer des coupes sombres dans leurs dépenses publiques.

L'organisation syndicale que je représente, la FNEC FP FO, condamne totalement et résolument les politiques menées et les projets élaborés pour répondre à ces diktats : Révision Générale des Politiques Publiques, non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, projet de loi présenté lors du conseil des ministres du 16 mars dernier visant à « constitutionnaliser » la rigueur budgétaire, voire l'interdiction des déficits publics...

C'est au nom de ces dogmes et des politiques et qui en découlent que 60 000 postes ont été supprimés dans l'Education Nationale depuis 2004, que 16 000 nouvelles suppressions de postes sont inscrites au budget 2011, en même temps que se multiplient les réformes qui toutes s'inscrivent dans une logique d'éclatement du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers qui s'y adossent.

Ces politiques et leurs conséquences sont massivement rejetées.

Le 30 mars dernier, 50 délégations venues de 20 départements se sont rendues au ministère de l'Education Nationale pour exiger que soient rétablis les postes supprimés. Les enseignants, les parents, les élus, se sont entendu répondre : « *c'est la représentation nationale qui a décidé les 16 000 suppressions de postes. Le ministre applique de manière équitable. Les recteurs et les inspecteurs d'académie ont des objectifs.* » Depuis, la mobilisation contre les suppressions de postes s'amplifie, les rassemblements, les manifestations à l'appel de larges intersyndicales, se multiplient (Val de Marne, Haute Loire, Paris, Bordeaux, Seine et Marne, Seine Saint Denis, etc.). Partout, les délégations se heurtent aux mêmes fins de non recevoir.

On nous dira que le département d'Ille et Vilaine est chanceux, qu'il ne connaîtra pas de suppressions de postes. Et pourtant, sans entrer dans le détail, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la rentrée scolaire 2011 y sera extrêmement tendue dans nombre d'établissements et d'écoles, les conditions de travail de nos collègues, et les conditions d'accueil des élèves vont encore se dégrader. Car une chose est certaine : la dotation attribuée au département est, dans le premier, et plus encore dans le second degré, nettement insuffisante pour accompagner la croissance démographique. Lors du CTPD 1<sup>er</sup> degré du 31 mars, les organisations syndicales ont signalé certaines situations. L'Inspecteur d'Académie doit les entendre.

En Ille et Vilaine comme ailleurs, la FNEC FP FO porte donc cette exigence : les 16 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale doivent être annulées !

La FNEC FP FO n'accepte aucune des fermetures de classes proposées par l'Inspecteur d'Académie, elle exige l'ouverture des classes nécessaires, le rétablissement des RASED, le maintien et le développement de la scolarisation des enfants de deux ans, la création d'écoles publiques dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues, la création des classes et des postes d'enseignants spécialisés, des postes d'AVS, permettant la scolarisation de tous les enfants handicapés, en tenant compte de leurs besoins, de la nature et du degré de leur handicap.

Nous l'avons évoqué plus haut, la FNEC FP FO tient également à rappeler qu'elle ne dissocie pas la question des suppressions de postes de celle des réformes qui les engendrent et préparent la destruction des statuts des personnels de l'Education Nationale.

Nous avons déjà souligné, lors du CDEN de bilan de la rentrée 2010, que les notions d'autonomie de fonctionnement des établissements, de contrats d'objectifs avec les personnels, qui sont au cœur du nouveau projet académique, étaient contradictoires avec, entre autres, les notions de postes et d'obligations de service, qui sont au cœur du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des enseignants, auxquels la FNEC FP FO est indéfectiblement attachée. C'est pourquoi, elle exige :

L'abandon de la réforme des lycées, de la réforme des STI, du dispositif ECLAIR, de toute velléité d'expérimentation d'Etablissement Public du Primaire ou d'école du socle commun, l'abrogation des décrets de masterisation, l'arrêt des entretiens professionnels, et pour les agents contractuels, la mise en place d'un véritable plan de titularisation dans la fonction publique.

# Carte scolaire :

## les 16 000 suppressions de postes doivent être annulées !

### Compte rendus du CTPD du 31 mars et du CDEN du 7 avril 2011

L'IA a présenté sa carte scolaire pour la rentrée 2011. Celle-ci s'effectue dans un cadre de rigueur budgétaire imposée par les institutions internationales (Banque mondiale, FMI, Union européenne), aux ordres des marchés financiers. Le choix politique de supprimer 16 000 postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2011 en découle. D'autres choix sont possibles. Le coût des 16 000 postes, c'est 500 millions d'Euros, soit l'équivalent de l'intervention française en Lybie, choix devant lequel le gouvernement français n'a pas reculé.

En Ille et Vilaine, l'IA annonce qu'il « accompagne la poussée démographique », en priorisant les territoires qui en ont le plus besoin. La situation est évidemment bien différente. Si l'IA a limité les fermetures de classes en RRS (Réseau de Réussite Scolaire), et en écoles rurales, les 17 postes de la dotation départementale sont très nettement insuffisants. Au CTPA, cette dotation a été calculée sur la base de 413 élèves supplémentaires, et devait permettre de maintenir à l'identique le taux d'encadrement (un des plus mauvais de France, elle-même mauvais élève en la matière parmi les pays de l'OCDE). Cette augmentation du nombre d'élèves a été revue à la hausse (+565), et il y a fort à parier qu'elle sera encore plus forte.

Comme si cela ne suffisait pas, il est évident que les effectifs en maternelle ont encore une fois été fortement minorés, puisque malgré la croissance démographique continue que connaît le département, l'IA ne retient que 53 élèves supplémentaires. Dans nombre d'écoles, les prévisions des directeurs n'ont pas été réellement prises en compte, les écoles d'un même groupe ne sont pas toujours traitées à égalité, l'IA ne respecte même pas ses propres règles.

Au final, c'est une situation extrêmement difficile qui attend les écoles d'Ille et Vilaine à la rentrée. Situation très difficile à l'école maternelle de Retiers, où 128 élèves ne suffisent pas à maintenir 5 classes. Situation très difficile à l'école maternelle de Goven, où 123 élèves (sans aucun TPS) ne suffisent pas à ouvrir une 5<sup>ème</sup> classe. Situation très difficile à Saint Sulpice des Landes, où 83 élèves ne suffisent pas à ouvrir une 4<sup>ème</sup> classe. Situation très difficile à l'école maternelle Guillevic à Rennes, où l'arrivée massive d'enfants non francophones en cours d'année entraîne des variations d'effectifs bien connues

mais non prises en compte. Situation très difficile à Meillac, Montreuil sur Ille, Bédée, Châteaugiron, La Gentillerie à Saint Malo, maternelle Jules Isaac à Rennes... la liste est longue et non exhaustive.

Dans le second degré, la situation est encore pire, puisque ce sont seulement 25 postes d'enseignants qui sont créés pour accueillir 810 élèves supplémentaires, où il en aurait fallu 30 de plus pour simplement maintenir le taux d'encadrement à son niveau actuel, alors que nombre d'établissements sont déjà au bord de l'asphyxie. En lycée, ce sont des suppressions de postes qui accompagnent la croissance démographique.

Parallèlement, l'IA poursuit la mise en œuvre des réformes destructrices, dans le premier et le second degré, restant sourd aux difficultés rapportées par les représentants des personnels et des parents d'élèves : mise en place des contrats d'objectifs dans le premier degré, sous couvert de formation des directeurs, niant au passage la nécessité de rétablir une véritable formation continue pour tous les personnels (pour lui, les 18 heures d'animations pédagogiques y suffisent), autonomie des établissements dans le second degré, réforme des lycées et des STI qui conduisent à la disparition d'options et la destruction de la filière technologique, dans l'ASH, mise en place des unités d'enseignement, en application des décrets de 2009, qui n'ont d'autres buts que la liquidation des établissements spécialisés.

La FNEC FP FO a rappelé son exigence de l'annulation des 16 000 suppressions de postes, elle a, avec l'ensemble des représentants des personnels, des parents d'élèves et des élus (maires et conseillers généraux) au CDEN, voté contre le projet de carte scolaire de l'Inspecteur d'Académie.

La FNEC FP FO défendra tous les dossiers d'écoles pour faire annuler les fermetures de classes, obtenir les ouvertures nécessaires. Pour cela, la question de la grève, nationale, unitaire est posée. Hubert RAGUIN, secrétaire national de la FNEC FP FO s'est adressé en ce sens aux autres fédérations de l'Education Nationale. Norbert TRICHARD, secrétaire national du SNUDI FO s'est adressé en ce sens au SNUipp, puisque nous partageons le constat, que « *un peu partout, enseignants et parents tirent le signal d'alarme* ».

# Les 16 000 suppressions de postes décidées par le ministre doivent toutes être annulées !

C'est l'exigence qui monte des établissements, des départements, des académies.

► Le 30 mars, 50 délégations venues de 20 départements se sont rendues au ministère de l'Éducation nationale avec les enseignants, les parents d'élèves, les élus du sud de l'Aisne. Ils se sont entendus répondre : « *C'est la représentation nationale qui a décidé les 16 000 suppressions. Le ministre applique de manière équitable. Les recteurs et les inspecteurs d'académie ont des objectifs* ».

► Le 1<sup>er</sup> avril, 1 000 instituteurs du Val de Marne se sont rendus à l'Inspection académique à l'appel du SNUDI-FO, du SNUIPP et du SE-UNSA puis au ministère. Celui-ci a refusé de recevoir leurs responsables syndicaux. Dans toutes les écoles une lettre ouverte au ministre est massivement signée : « *nous sommes venus au ministère, vous avez refusé de nous recevoir. C'est vous qui êtes responsable d'annuler les 71 fermetures, d'ouvrir immédiatement les 25 classes (...). Nous reviendrons plus nombreux, déterminés dans l'unité enseignants, parents, élus* ». 19 maires du département soutiennent cette démarche.

**Les syndicats SNUIPP-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA du Val de Marne viennent d'appeler à une manifestation au Ministère le mercredi 3 mai. Ils en appellent au soutien des élus. Ils ont raison !**

► Mardi 5 avril, 800 manifestants et grévistes étaient rassemblés devant l'Inspection académique de Haute Loire à l'appel de la FNEC FP – FO, de la FSU, de l'UNSA, de SUD et de la CGT pour l'annulation des fermetures de postes. L'IA a reconnu qu'elle avait une commande ministérielle de 22 fermetures de postes. Une pétition intersyndicale adressée au ministre de l'Éducation nationale réaffirme les revendications et la disponibilité des enseignants et des parents pour participer à toute mobilisation en direction du ministère pour faire aboutir leurs revendications légitimes.

► C'est la même mobilisation à Paris, à Bordeaux, en Seine et Marne, en Seine Saint Denis...dans toutes les académies, dans tous les départements, les inspecteurs d'académie et les recteurs répondent aux délégations des personnels avec leurs organisations syndicales : « *Nous ne pouvons rien donner. Le ministre nous a commandé les fermetures de postes. Pour annuler une fermeture nous sommes dans l'obligation de fermer ailleurs* ».

Toutes les réformes ministérielles organisent et planifient les suppressions de postes.

**C'est le ministre qui est responsable,  
c'est au ministère qu'il faut aller.**

**Si c'est la grève qu'il faut, alors c'est la grève  
qu'il faut organiser face au ministre.**

Ni les journées d'action à répétition sans grève ni revendication, ni le boycott des CTP, ni les « actions originales » ne permettront de gagner. Ce qu'il faut maintenant, c'est la grève, face au ministre pour l'annulation de toutes les fermetures de classes.

Dans tous les départements, l'action commune se réalise avec les syndicats, avec les fédérations syndicales. La FNEC FP – FO s'est à nouveau adressée à toutes les fédérations syndicales dans ce sens. La FNEC FP – FO et ses syndicats proposent à tous les personnels la tenue des assemblées générales pour décider.

**Le ministre doit répondre !**

Montreuil, le 6 avril 2011



---

**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre  
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner**

**Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications :  
portez-vous candidat sur les listes FO !**



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

Montreuil le 8 avril 2011

**à Sébastien SIRH  
Secrétaire général SNUipp**

Cher camarade,

Nous avons pris connaissance de votre initiative de « faire du 18 mai une journée de rendez vous pour l'école devant le ministère », rassemblement national convoqué à partir du constat que « un peu partout, enseignants et parents tirent le signal d'alarme ».

Effectivement, nous partageons votre constat que dans la plupart des départements, les enseignants avec les syndicats et fédérations syndicales des personnels de l'Education Nationale, les parents d'élèves, les élus locaux, non seulement tirent le signal d'alarme, mais manifestent pour obtenir l'annulation des suppressions de postes et des fermetures de classes découlant des 16 000 suppressions de postes décidées par le ministère.

C'est par exemple le cas dans le Val de Marne où les sections du SNUipp, du SNUDI FO, du SE-UNSA, du SGEN, de SUD et de la CGT ont décidé d'aller au ministère le 4 mai pour exiger l'annulation des suppressions de postes. C'est aussi le cas en Haute Loire où les fédérations syndicales FNEC-FP-FO, FSU et UNSA s'adressent au ministre pour exiger l'annulation de toutes les suppressions de postes.

Ainsi, tous les rassemblements, les délégations, les manifestations et les grèves qui se succèdent depuis quelques jours dans de très nombreux départements se heurtent à l'incapacité des Inspecteurs d'Académie de satisfaire les demandes de postes, tous devant satisfaire à la commande ministérielle de supprimer dans leur département la fraction correspondant à la suppression des 16 000 postes nationalement.

La revendication d'annulation des 16 000 suppressions de postes, exprimée dans la grande majorité des départements est incontournable.

Au lendemain du 18 mai, la détermination du ministre à refuser de satisfaire la revendication légitime de l'annulation de toutes les suppressions de postes nécessite de discuter d'un appel à la grève nationale pour le faire céder.

Nous sommes prêts à vous rencontrer dans les plus brefs délais pour envisager l'action commune.

**Norbert Trichard  
Secrétaire général**

P.S. : Pour la FNEC-FP-FO qui s'est adressée en ce sens à toutes les fédérations de l'Education nationale à plusieurs reprises, l'annulation des 16 000 suppressions de postes nécessite un rapport de force au niveau des fédérations.

# Compte rendu de la CAPD du 15 mars 2011

Cette année encore, l'IA n'a pas retenu 5 collègues à l'issue de l'entretien. Pour chacun d'eux, l'IEN avait émis un avis favorable, une de ces collègues effectuait un intérim de direction.

Le SNUDI FO dénonce depuis longtemps le principe de cette liste d'aptitude, conteste la validité des entretiens et la prépondérance qui leur est accordée par rapport aux avis des IEN.

A la rentrée prochaine, plusieurs directions vont être attribuées d'office à des collègues qui n'ont rien demandé.

## **Départ en stage de préparation au Diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**

Trois postes de SEGPA seront vacants à la rentrée 2011, un seul départ en stage sera proposé pour 2011-2012. Deux candidates ont passé l'entretien.

Le SNUDI FO a demandé que les besoins soient couverts et que les deux candidates soient envoyées en stage. L'IA a mis en avant les contraintes budgétaires.

## **Règlement du mouvement départemental**

Les deux principales propositions nouvelles pour le règlement départemental du mouvement nous font entrer dans une logique que le SNUDI FO refuse, et qui consiste à étendre, voire généraliser le recours au profil. Dans un tel cadre, les représentants des personnels n'auraient plus aucun moyen de contrôle sur les décisions de l'administration. Accepter cette logique, c'est accepter l'instauration de l'arbitraire le plus total.

L'IA a donc proposé de retirer la note pédagogique du mouvement et en même temps d'étendre le profilage des postes de directeurs aux directions à demi-décharge (10 à 13 classes). Pour l'IA, il s'agit d'accompagner des personnels dans un déroulement de carrière différent, en clair former les futurs chefs d'établissement des E2P (voire des Ecoles du socle commun, qui fusionneraient dans une même entité écoles primaires et collèges).

**Le SNUDI FO a redit son opposition à cette logique, réaffirmé son attachement indéfectible au statut des enseignants du premier degré. S'il approuve le retrait de la note du barème mouvement, qu'il revendique depuis 2004, il refuse l'extension du profilage des postes de direction.**

L'IA a décidé de se donner le temps de la réflexion et du dialogue et de ne pas modifier le règlement sur ce dernier point.

Le SNUDI FO a également revendiqué le retour à une gestion par les circonscriptions des brigades et des TRS. L'IA n'y est pas opposé, mais ne fera pas cette modification importante.

L'IA a refusé d'accéder à notre demande de revenir sur l'obligation faite aux collègues non titulaires d'un poste de formuler trois vœux géographiques.

## **Questions diverses**

### **Stage en responsabilité des M2, formation initiale des T2**

Un certain nombre de collègues titulaires 2<sup>ème</sup> avaient interrogé l'IA sur le déroulement de leur stage de formation initiale différée et la demande qui leur était faite de jouer le rôle de maître d'accueil pour les étudiants appelés à les remplacer pendant deux semaines.

L'IA a été amené à préciser que les T2 ne sont pas des formateurs, que la semaine d'observation est un « tuilage » permettant aux étudiants de faire connaissance avec les élèves et se familiariser avec les méthodes et les outils du titulaire. Il a rappelé que la raison de la suppression d'une semaine de stage en responsabilité pour les M2 et de stage de formation initiale différée pour les T2 est budgétaire. A noter que pour les M2, cela entraîne une perte nette de 600 €.

**Le SNUDI FO, le SNUipp et SUD Education étaient présents à la rencontre M2/T2 à l'IUFM. Les syndicats appellent à un rassemblement au rectorat mercredi 30 mars 2011, à 14 heures.**

# Fiche syndicale Mouvement 2011

à retourner à : Délégués du personnel SNUDI-FO (Sylvain VERMET / Pauline GRELLIER) 35 Rue d'Echange 35000 RENNES

Si vous répondez par mail, adressez-nous, en plus de ce formulaire, votre accusé de réception Internet ou une liste de vos vœux.

Si vous répondez par voie postale, n'oubliez pas de joindre une photocopie de l'accusé de réception Internet ou une liste de vos vœux, ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'êtes pas syndiqué(e).

NOM - Prénom :

Tél :

Adresse personnelle :

Poste occupé :

Depuis le :

## Situation administrative

Adjoint :  Directeur :  Maternelle :  Élémentaire :  Primaire :

En disponibilité :  En congé parental :  A mi-temps :  A titre provisoire :  A titre définitif :  Vœux liés :

Enseignement spécialisé (diplôme et option) :

## Calcul du barème

### A. ANCIENNETE GENERALE

DES SERVICES (AGS) AU 31/08/2011 = points

- \* Chaque année donne 1 point ; chaque mois 0,083 points.
- \* Calcul de votre ancienneté depuis votre entrée dans le métier ans mois jours
- \* Travail à mi-temps : l'AGS des périodes à mi-temps compte comme une année entière.

### B. ANCIENNETE

DANS LE POSTE = points

- \* 1 point par an dans le poste à titre provisoire ou définitif.
- \* 1 an et 2 ans ne donnent aucun point.
- \* 3 ans donnent 3 points ; 4 ans donnent 4 points, etc...
- \* Limité à 9 points (10 ans donnent 9 points)
- \* En cas de changement d'affectation dans la même école, les points sont conservés.

### C. MAJORATION POUR

FERMETURE DE POSTE = points

- \* 12 points si ancienneté de poste inférieure à 7 ans.
- \* 13 points pour 7 ans d'ancienneté de poste.
- \* 14 points pour 8 ans
- \* 15 points pour 9 ans et plus
- \* Pour une deuxième mesure de carte scolaire intervenant dans les trois ans après la précédente : majoration de 18 points.

**Important** : les points de bonification ne sont accordés que pour un poste de même nature.

### D. SITUATION

FAMILIALE = points

- \* 1 point par enfant de moins de 18 ans au 31/12/2010.
- \* 1 point par enfant handicapé sans limite d'âge.
- \* 1 point pour le conjoint handicapé, reconnu tel par la MDPH.

### E. BONIFICATION

= points

- \* 1 point par année d'exercice effectif, utilisable au bout de trois ans et plafonnée à 9 points au titre des postes et fonctions suivants :

#### Bonification pour postes et fonctions

- A1. **Poste rural** : adjoint ou directeur dans une commune ne comptant pas plus de cinq classes publiques ou figurant sur une liste spécifique révisable chaque année
- A2. **Enseignants chargés de** : la scolarisation des enfants tziganes et voyageurs, la scolarisation des enfants non francophones (CLIN ou CLA).
- A3. **Postes** dans une école ou un établissement en Education Prioritaire (**R.A.R.** ou **R.R.S.**).

**NB** : Ces bonifications ne sont pas cumulables.

**NB** : Ces bonifications ne sont pas cumulables.

#### B. Postes de directeurs

**NB** : La bonification accordée au titre de la fonction de directeur est cumulable mais ne sont prises en compte qu'une seule fois au départ du poste ou de la fonction.

**NB** : Les bonifications prévues aux points A et B ne sont prises en compte qu'une seule fois au départ du poste ou de la fonction.

BAREME = A + B + C + D + E = points

**Temps partiels** : pensez à nous retourner un double de votre demande de temps partiel.

NOM - Prénom :

Suite à la CAPD mouvement

du 2011, les délégués du personnel SNUDI-FO 35 vous informent, à titre officieux et sous réserve de confirmation par l'administration, que :

Votre barème est de points

☛ **Vous êtes nommés(e) à**

à titre définitif

à titre provisoire

☛ **Vous n'avez obtenu aucun des postes demandés**

Vous conservez votre poste actuel

Vous êtes sans poste et votre situation sera étudiée lors de la phase d'ajustement de juin

<b>Prix de la carte 2011 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :</b>											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>PROFESSEURS DES ECOLES</b>											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
<b>INSTITUTEURS</b>											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)  
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)  
 Retraité = timbre à 9,55 € + 13,20 € la vignette UCR

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

**66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.**

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----  
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

<b>Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2011</b>	Date : .....
NOM - Prénom : .....	Instituteur / P.E. ....
Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : .....	Echelon : .....
Adresse personnelle : .....	
Code postal - Ville : ..... Téléphone : .....	
Courriel : .....	
Etablissement d'exercice et son adresse : .....	
(+ circonscription) .....	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO : je paie en ..... versement(s) une carte à 18,50 € et ..... timbres mensuels à ..... € l'unité soit un total de ..... €.	
<input type="checkbox"/> J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en ..... versement(s) ..... timbres mensuels à ..... € l'unité.	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de ..... €.	